

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 2ème catégorie

Madame le Maire

Je soussigné(e), BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque, 8 rue Darré la Gleize 65370 IZAOURT, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à BARBAZAN

du **samedi 02 mai 2015** au **samedi 02 mai 2015**
de **09:00:00** à **00:00:00** à l'occasion de
concours amical de pétanque

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vendredi 24 avril 2015
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique. - M BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque

8 rue Darré la Gleize 65370 LOURES BAROUSSE

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de **2ème** catégorie

du **samedi 02 mai 2015** au **samedi 02 mai 2015**

de **09:00:00** à **00:00:00** à l'occasion de

concours amical de pétanque

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Le Maire

Fait à BARBAZAN, le vendredi 24 avril 2015

